



SASSAY,
Le 29 mai 2017.

Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur Samedi 27 mai 2017 à SELLES SUR CHER, salle Passion.

Présents : BORGET Claudine, DESPRES Daniel, GOUINEAU- COLLE Patricia, LARCHET Freddy, LASSALLE Dominique, PAGE Christian, PAGE Danièle, POULARD Eric.

Excusés : BARBERIS André, CHARTRIN Jérôme, GOUINEAU Jacques.

Début de la séance 18 h :

* **Point sur les licences de la saison :** 460 licenciés à ce jour.

* **Point sur la saison salle :** satisfaisante dans l'ensemble. Il est à considérer que le nombre de compétiteurs s'amenuise. Une réflexion est faite sur les causes de désaffectation des concours.

* **Finances :**

- 6032,65€ au 17 mai 2017

- Subvention conseil général : la demande est reportée de juin à juillet.

* **Médical :** aux dernières informations gouvernementales le certificat médical sera valable 3 ans pour une activité. Une mise à jour sera effectuée auprès des clubs dès que la FFTA donnera la ligne de conduite.

* **DID :**

- APPEL à candidature pour organisation 2018 (logistique de 32 cibles). Une réponse au plus tard le 30 juin 2017 est souhaitable. Pour l'instant pas de date définie pour cet événement. Un contact a été pris avec le responsable de la commission sportive du Comité Régional pour information concernant les dates préconisées :

- La compétition doit avoir lieu entre le 15 Mai et 1^{er} Juillet 2018, un appel a été lancé sans réponse à ce jour.

* **Calendrier 2017-2018:**

- les concours de septembre 2017 à mars 2018 sont validés.

Maintenant il faut penser à la saison 2018.

* **Règlement :** apparemment à partir de la saison 2017-2018, l'archer qui fera plusieurs départs doit savoir que le 1^{er} sera comptabilisé pour le classement ligue et national. Les suivants **ne seront plus officiels** et ne seront que pour leurs performances personnelles. Ce nouveau règlement est en attente de confirmation de la Fédération

- Les présidents de clubs doivent être très vigilants et diffuser l'information auprès de leurs archers.

* **Formation :**

- **Pour les dirigeants :** celle-ci est du ressort de l'E.T.R. uniquement. (question posée à la réunion CD 41 le 08 avril 2017). Rien n'empêche les encadrants des clubs de s'inscrire aux formations quand ils le désirent sans attendre la date butoir pour la validation de leur diplôme.

- **Pour les archers :** le comité a reçu 1devis de Mickaël VANPOUCKE, 1 devis de Laurie LECOINTRE : 1280€ TTC (transport, cours...sans repas), ET 1 devis de HERIN JONATHAN : 800€ pour 2 journées (date

en novembre 2017 et mars 2018 à définir). Ce qui ferait un montant de 30€ par archer et par journée complète. Cette dernière proposition qui est retenue

Divers :

* APPEL à candidature pour l'organisation du CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL de 2019.

* Le flyer pour faire connaître tous les clubs de tir à l'arc du Loir Et Cher est pratiquement terminé. Le tarif pour l'édition est de 87€ pour 10000 unités.

Il est procédé à un vote pour l'acceptation financière :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

* CDOS : l'affiliation s'élève à 85€. Cet organisme n'apporte aucun intérêt aux clubs du Loir Et Cher et n'est pas obligatoire.

Il est procédé à un vote pour ne pas reconduire l'affiliation :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

* DOMINIQUE LASSALE demande que soit rajouter le nom du responsable de la commission matériel pour envoyer les demandes directement à celui-ci.

- voici les coordonnées pour les demandes de matériel départemental : JACQUES GOUINEAU
mail : jacquou41@live.fr

*le Game Fair du 23 au 26 juin 2017organise le championnat d'Europe de tir à l'arc à cheval à Lamotte-Beuvron.

Fin de la séance 19 h 50

La Présidente,

D. PAGE



La Secrétaire,

Patricia GOUINEAU

